Commission
de la construction
du Québec

Rapport d'activités 1988

90-04134/

Table des matières

Rôle de la Commission	6
Mot du président-directeur général	7
Conseil d'administration	10
Comité mixte de la construction	11
Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction	12
Organigramme	13
Personnel de direction	14
Bureau du président-directeur général	15
Division administration	19
Division finances	25
Division main-d'œuvre	31
Division opérations	35
États financiers	41
Rapport du vérificateur	44
Liste des bureaux régionaux	87

Liste des tableaux

L'industrie de la construction en 1988	8
Faits saillants de l'administration des avantages sociaux	27
Nombre de certificats de compétence valides	33
Nombre de certificats de compétence émis à la suite d'une garantie d'emploi	33
Nombre d'agences et succursales de placement	33
Cartes d'identité de salariés occasionnels	33
Degré de représentativité des associations syndicales	33
Vérification de livres	38
Demandes d'information et de services	38
Constats d'infraction	39
Inspection de chantiers	39

M. Yves Séguin
Ministre du Travail
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités de la Commission de la construction du Québec.

Ce document fait état des activités de la CCQ durant l'année 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général
Alcide Fournier

Rôle de la Commission

Dans l'administration des mandats qui lui sont confiés, la Commission de la construction du Québec contribue à promouvoir le maintien d'un climat de travail favorable dans l'industrie de la construction.

Par son conseil d'administration où sont représentées les parties patronale, syndicale et gouvernementale, la CCQ constitue un lieu privilégié pour l'établissement de consensus en vue de la bonne marche de ce secteur important de l'économie du Québec.

De façon plus spécifique, le législateur a confié à la CCQ les fonctions suivantes:

- Veiller à l'application de la convention collective ou du décret régissant les relations du travail.
- Veiller à l'application de la loi et des règlements se rapportant au placement, à l'embauche et à la mobilité de la main-d'œuvre.
- S'assurer de la compétence de la main-d'œuvre.
- Organiser et surveiller le vote d'adhésion syndicale.
- Veiller à l'application des mesures et programmes relatifs à la formation professionnelle de la main-d'œuvre.
- Administrer les régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Mot du président-directeur général

L'industrie de la construction se porte bien en 1988. En effet, le nombre d'heures travaillées dans l'industrie atteint un sommet jamais égalé durant la décennie, soit 110 millions d'heures, une hausse de 5 pour cent par rapport à 1987. Le nombre de salariés actifs s'accroît aussi de quelque 5 pour cent, atteignant 110 600 travailleurs.

Dès le début de l'année, l'entrée en vigueur de l'augmentation du prélèvement permet à la CCQ d'assainir ses finances et de prévoir une réduction de son déficit. Le mois de février est ensuite marqué par la signature d'une convention collective entre les parties représentatives de l'industrie et par le prolongement du Décret.

Le premier renouvellement des certificats de compétence se déroule en mars et atteint près de 97 000 salariés, dont 75 000 obtiennent automatiquement leur certificat. On assiste ensuite à la première émission de certificats de compétence pour les employeurs. À la fin de l'année, plus de 7 000 entrepreneurs le détiennent.

À l'approche de la saison de fortes activités, la CCQ ouvre un nouveau bureau d'information à Gaspé afin de décentraliser ses opérations dans la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Peu après, l'ensemble des bureaux régionaux de l'organisme participent aux procédures d'inscription au premier Cours de connaissance générale dans l'industrie de la construction. Suite à l'estimation des besoins en main-d'œuvre, 3 025 places à ce cours sont rendues disponibles et près de 2 500 personnes s'en prévalent.

La mise sur pied du mandat de la formation professionnelle et la décision d'augmenter la force d'inspection suscitent une grande demande en terme de ressources humaines, aussi bien au siège social que dans les bureaux régionaux. Un total de 146 nouveaux employés sont embauchés au cours de l'année et des efforts importants sont consentis afin d'assurer leur formation adéquate.

Outre l'adoption du projet de loi 31 abolissant la notion d'entrepreneur artisan au profit de celle d'entrepreneur autonome, les mois d'été sont marqués par des modifications importantes aux régimes d'avantages sociaux. En effet, la CCQ entreprend alors l'autogestion des programmes d'assurance-maladie et d'assurance-salaire de courte durée. Cette mesure permet entre autres d'émettre à près de 65 000 salariés de l'industrie une carte MÉDIC Construction leur offrant le privilège d'obtenir des médicaments prescrits en ne versant que des frais minimes.

L'automne donne par la suite lieu au processus annuel d'estimation des besoins en main-d'oeuvre et la CCQ participe pour la première fois au salon Éducation Science et Technologie. Enfin, en décembre, le Conseil d'administration adopte le programme soumis par le Comité de prévention et d'intervention en alcoolisme et toxicomanies.

Mot du président-directeur général

L'industrie de la construction en 1988

	1988	1987
Nombre d'employeurs (1)	17 800	17 369
Nombre de salariés (2)	110 530	107 454
Nombre d'heures travaillées (en millions)	111,9	106,0
Moyenne annuelle des heures travaillées	1 013	987
Masse salariale (3) (en millions de $)	2 161	1 971
Salaire annuel moyen (en $)	19 558	18 339
Valeur des travaux de construction (4) (en millions de $)	12 043	11 319

1. Employeurs ayant remis au moins un rapport mensuel à la CCQ.
2. Salariés régis par le Décret de la construction ayant travaillé au moins une heure.
3. Salaires incluant les indemnités de congés payés et de jours fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.
4. Travaux de construction exécutés dans l'ensemble des secteurs économiques, en millions de dollars constants de 1981.

Source : CCQ, mai 1989, à l'exception des travaux de construction qui proviennent de Statistique Canada, catalogue 61-205, avec compilation CCQ.

CCQ
Membres et personnel de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ MIXTE DE LA CONSTRUCTION

COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

ORGANIGRAMME

PERSONNEL DE DIRECTION

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CCQ compte treize membres dont un président. À l'exception du président, les membres du Conseil d'administration sont nommés de la façon suivante :

- quatre, après consultation de l'association d'employeurs et des associations d'entrepreneurs ;
- quatre, après consultation des associations représentatives ;
- deux, recommandés par le ministre du Travail ;
- un, recommandé par le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu ;
- un, recommandé par le ministre de l'Éducation.

Au cours de 1988, le Conseil d'administration de la CCQ tient 15 séances et adopte 238 résolutions. De ce nombre, onze textes réglementaires — dont cinq portant sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction — sont soumis à l'approbation du Gouvernement.

Membres du Conseil d'administration

Président
Alcide Fournier

Membres
Michel Beaulieu *
Claude Daoust *
Michel Dion
Donald Fortin
Michel Gauthier
Hermann C. Girard
Jacques Henry
Armand Houle
Michèle Jean **
Roméo Julien
Jean Lavallée
Yves Paré
Guy Perreault ***
Maurice Pouliot
Raymond-H. Richard
Clément Tremblay

Secrétaire
Hugues Ferron

* mandat expirant en cours d'année
** mandat interrompu
*** décédé le 22 février 1988

Comité mixte de la construction

Le Comité mixte de la construction peut donner son avis sur tout litige découlant de l'interprétation de la convention collective ou décret. Ses décisions quant à l'utilisation des fonds de sécurité sociale lient la Commission. Les projets de règlements de la Commission lui sont soumis pour commentaires. Il donne également son avis sur tout sujet soumis par la Commission.

Ce comité formé par le ministre du Travail compte douze membres, soit six représentants patronaux et six représentants syndicaux. La représentation patronale est composée de personnes désignées par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), tandis que la représentation syndicale comprend deux représentants du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), deux représentants de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction), un représentant de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et un représentant de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction).

Au cours de 1988, le Comité mixte de la construction tient neuf séances et adopte 50 résolutions.

Membres du Comité mixte de la construction

Représentants patronaux

Association des entrepreneurs en construction du Québec
Robert Brown
Réjean Cloutier
Maureen Flynn
René Malo
Hervé Nadeau
Rock Provost

Représentants syndicaux

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Raymond Lortie

Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)
Ted McLaren

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
Gérard Cyr
Maurice Mongeon

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)
Laurian Carrière
René Mathieu

Secrétaire
Hugues Ferron

Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction

Le Comité sur la formation donne à la Commission des avis sur toute question relative à la formation professionnelle dans l'industrie de la construction, en tenant compte notamment des besoins qualitatifs et quantitatifs des employeurs et des salariés de cette industrie.

Ce comité est formé de 15 membres, dont un président désigné par le président-directeur général de la Commission, sept représentants patronaux et sept représentants syndicaux. La représentation patronale est composée de personnes désignées par l'Association d'employeurs et chacune des associations d'entrepreneurs, tandis que la représentation syndicale est établie suivant le degré de représentativité de chaque association. En 1988, la représentation syndicale comprend deux représentants du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), deux représentants de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction), deux représentants de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction) et un représentant de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

Au cours de 1988, le Comité sur la formation tient onze séances et adopte 59 résolutions.

Membres du Comité sur la formation

Président
Rénald Carey

Représentants patronaux
Richard Di Muro, ACMQ
Maureen Flynn, AECQ
Richard Lavergne, CMEQ
Jean Ratté, FCQ
Gabriel Richard, ACRGTQ
Omer B. Rousseau, APCHQ
Robert Roy, CMMTQ

Représentants syndicaux

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Raymond Lortie

Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)
Jean-Luc Cadieux
Roger Trépanier

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
André Fleury
Jean-Noël Guindon

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)
Norbert Henley
Roger Poirier

Organigramme

Personnel de direction

Bureau du président-directeur général
Président-directeur général : **Alcide Fournier**
Secrétaire et conseiller juridique : **Hugues Ferron**
Conseiller spécial au p.-d. g. : **Jacques Brûlé**
Communications : **Richard Charland**
Vérification interne : **Martin Luu**

Division administration
Directeur général adjoint : **Denis Groulx**
Approvisionnement et services : **Simon Gauvin**
Informatique : **Robert Laurin**
Recherche et organisation : **Jean-Luc Pilon**
Ressources humaines : **Serge Lefèbvre**
Service juridique : **Jean Ménard**

Division finances
Directeur général adjoint : **Gilles Lemire**
Adjoint au d.g.a. : **Claude Pouliot**
Avantages sociaux : **Gaétan Lalumière**
Comptabilité et contrôle : **Serge Major**
Trésorerie : **Jean-Marie Goyette**

Division main-d'œuvre
Directeur général adjoint : **Rénald Carey**
Formation professionnelle : **Gaétan Charron**
Qualification professionnelle : **André Ménard**

Division opérations
Directeur général adjoint : **Pierre Gravel**
Décret et services opérationnels : **Michel Hamelin**

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie : **Georges de l'Étoile**
Saguenay Lac-St-Jean : **Jean-Marie Potvin**
Québec : **Marcel Poulin**
Mauricie-Bois Francs : **Maurice Paul**
Estrie : **Douglas MacArthur**
Montréal : **Yves Tourangeau**
Montérégie : **Simon Breton**
Laval-Laurentides-Lanaudière : **Jean-Éric Héroux**
Outaouais : **Raymond Morin**
Abitibi-Témiscamingue : **Yvon Desrosiers**
Côte-Nord : **Pierre Therriault**

Bureau du président-directeur général

SECRÉTARIAT

COMMUNICATIONS

VÉRIFICATION INTERNE

Secrétariat

Le Secrétariat voit à l'organisation des séances du Conseil d'administration de la Commission, du Comité mixte de la construction et du Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction. Le Secrétariat reçoit pour ces instances tous les dossiers et mémoires que l'Administration désire présenter. Le Secrétariat est sous la responsabilité du secrétaire de la Commission, qui agit à ce titre également pour le Comité mixte et le Comité sur la formation. Le secrétaire est responsable de soumettre la réglementation de la Commission aux fins de consultation, d'adoption et d'approbation. Dans les cas de nominations d'arbitres par la Commission, la tâche en revient au secrétaire, qui est dépositaire de ces décisions arbitrales. Le secrétaire est également le gardien des archives et documents de la Commission et agit comme conseiller juridique de l'organisme. Il est responsable auprès de la Commission de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le secrétaire désigne les arbitres dans le cadre de l'application de l'article 72 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. En 1988, il nomme de tels arbitres dans le cas de neuf griefs.

Chaque association de salariés œuvrant dans l'industrie de la construction dépose au Secrétariat de la Commission ses statuts et règlements ainsi que copie de ses états financiers annuels. Au cours de l'année, le secrétariat reçoit des documents de 66 syndicats.

À titre de responsable de la Loi sur l'accès aux documents, le secrétaire donne suite à 163 demandes de renseignements nominatifs.

Communications

Le Service des communications diffuse les informations relatives à l'activité de la Commission et au but qu'elle poursuit auprès de ses publics internes et externes. Il représente également l'organisme auprès des médias d'information et maintient une image favorable de ce dernier auprès du public.

Dès janvier 1988, le service participe avec le Comité de promotion des avantages sociaux à l'organisation d'un important colloque visant à relancer le programme des AS. En cette année de modifications majeures aux régimes d'avantages sociaux, de nombreux efforts sont consacrés à la mise sur pied d'un programme d'information adapté aux gens de l'industrie.

Le lancement de la carte MÉDIC Construction donne notamment lieu à l'élaboration d'une stratégie de communications intégrée visant une implantation rapide et harmonieuse de ce nouvel outil très efficace pour les salariés de l'industrie. Divers éléments d'information et d'identification visuelle sont produits afin d'assurer à la carte une notoriété instantanée dans le milieu et un nouveau dépliant général sur les avantages sociaux est diffusé dans l'ensemble de l'industrie.

Parallèlement, la mise en place prochaine d'un nouveau programme de soins dentaires amène le service à produire un dépliant d'information permettant à chaque assuré de mieux comprendre les frais admissibles et les modes de calcul du remboursement.

En rapport avec le mandat de la formation professionnelle, le service apporte en 1988 la touche finale à l'édition en langue anglaise du Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction. À l'automne, il apporte également son concours à la participation de la CCQ au Salon Éducation Science et Technologie. Cette participation permet de mieux faire connaître les métiers de la construction à de nombreux jeunes, enseignants et conseillers en orientation.

Afin de rejoindre son public interne d'une manière plus rapide et plus souple, le service lance au cours de l'année un nouveau bulletin intitulé « Rumeur en capsules ». Grâce aux possibilités de l'éditique, cette publication apériodique permet de répondre aux besoins de communication de façon ponctuelle.

Vérification interne

Le Service de la vérification interne est responsable d'évaluer les activités de la Commission afin de mesurer l'efficacité de ses contrôles financiers, opérationnels et administratifs. Il assiste également les gestionnaires en leur fournissant le support technique et les conseils dont ils ont besoin.

En 1988, le Service de la vérification interne effectue une vérification sur les prestations d'assurance-maladie des régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction. Il participe également à l'implantation de l'autogestion de l'assurance-salaire et de l'assurance-maladie en examinant et en suggérant des contrôles financiers et administratifs.

En rapport avec les fonds en fidéicommis, le service vérifie les déboursés du fonds des cotisations syndicales afin de s'assurer de l'exactitude du traitement informatique et de sa conformité avec les ententes.

Relativement au mandat de la main-d'oeuvre, le service effectue des sondages sur les conditions d'admissibilité à l'émission des certificats de compétence afin de s'assurer de leur conformité avec le Règlement sur la délivrance des certificats de compétence.

Le service évalue en outre le système de contrôle des absences du personnel, les procédés du décompte des fournitures de bureau et la conformité à la directive sur les appels d'offres pour les achats du magasin.

En plus d'agir comme expert-conseil auprès de la haute direction et des gestionnaires, le service s'assure au cours de l'année de la mise en application des recommandations formulées dans les précédents rapports de vérification.

Division administration

APPROVISIONNEMENT
ET SERVICES

INFORMATIQUE

RECHERCHE
ET ORGANISATION

RESSOURCES HUMAINES

SERVICE JURIDIQUE

Approvisionnement et services

Le Service approvisionnement et services fournit aux gestionnaires le support professionnel et technique dans les domaines de l'approvisionnement, des immeubles, des services auxiliaires, de la manutention, de l'imprimerie et des messageries.

En 1988, l'avènement de nouveaux mandats à la Commission entraîne une forte augmentation des activités d'approvisionnement. Le nombre de bons de commande émis par le service augmente de 60 pour cent par rapport à l'année précédente pour atteindre une valeur globale de près de cinq millions de dollars. Une bonne partie de ces commandes porte sur la poursuite du programme de rajeunissement et d'accroissement du mobilier, de l'équipement de bureau et du matériel informatique.

Le service participe aux études de faisabilité se rapportant au manque d'espace au siège social, coordonne l'installation de mobilier modulaire et la construction d'un nouveau stationnement. Il procède également au réaménagement ou au déménagement de l'imprimerie et de huit bureaux régionaux. Conformément à ses nouvelles orientations, la Commission fait construire à Val d'Or un immeuble devant abriter le bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue.

Au cours de l'année, les travaux d'impression atteignent un niveau record de près de 15 millions, une augmentation de 40 pour cent en regard de l'année précédente. Le service procède à l'expédition postale de quelque 2,5 millions de pièces et réalise, grâce à son système de traitement spécial du courrier, des économies de près de 200 000 $ sur les frais postaux.

Un nouveau service de conception de formulaires est enfin mis en place et donne lieu à la création de 120 nouveaux formulaires et à la modification de 80 formulaires existants.

Informatique

Le Service informatique assure un support informatique matériel et logiciel aux différentes unités administratives de la Commission, permettant ainsi d'améliorer le service offert à la clientèle.

En 1988, le Service informatique procède à l'implantation du logiciel nécessaire à l'autogestion des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-salaire de courte durée. Le service veille également au développement de systèmes permettant l'émission des certificats de compétence et l'inscription des salariés au Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction.

Au cours de l'année, des efforts importants sont consacrés à la mise à jour des logiciels de base dans la perspective de préparer la base de données et le réseau de la Commission aux conversions futures. Le service poursuit également son travail en vue de compléter la modernisation des équipements du réseau et d'augmenter la capacité de stockage des données.

Enfin, le Centre informatique de gestion poursuit le plan d'ensemble d'intégration de la bureautique en installant 36 nouveaux ordinateurs personnels et en offrant des cours de base sur le traitement de texte, l'utilisation d'un chiffrier électronique et le transfert de données avec l'ordinateur central.

Recherche et organisation

Le Service recherche et organisation est responsable de doter la Commission de systèmes administratifs adéquats pour l'exécution de ses mandats. Il réalise des recherches dans le but d'améliorer la connaissance de l'industrie de la construction et d'évaluer l'efficacité des programmes. Il gère les ressources documentaires, à l'exception de la garde des archives, papiers et documents de la Commission, qui est sous la responsabilité du Secrétariat.

En mai 1988, le Service recherche et organisation prépare le mémoire de la CCQ pour la Commission parlementaire sur le Projet de loi 31. Il coordonne également la rédaction du dossier sur la demande de financement des mandats d'ordre public ainsi que les travaux du comité sur le manque d'espace de bureaux au siège social.

La Section recherche consacre principalement ses énergies à l'estimation des besoins en main-d'œuvre pour l'année 1989-1990. En plus d'améliorer le modèle de prévision, elle estime les besoins futurs en main-d'œuvre pour chaque métier ou groupe d'occupations dans chacune des régions. Ces données sont transmises aux sous-comités régionaux et au CFPIC.

La Section recherche maintient ses publications périodiques, soit l'Analyse annuelle, la Revue trimestrielle de l'activité et la Liste des chantiers importants. De plus, elle met à jour le document sur l'historique du régime des relations du travail dans l'industrie de la construction et répond à 555 demandes d'information.

En 1988, la Section ressources documentaires poursuit la reclassification, le recatalogage et l'informatisation des collections du Centre de documentation et de la Bibliothèque de droit. Ces collections comprennent 4000 volumes, 110 dossiers-sujets, 370 périodiques et 500 jugements se rapportant à l'industrie de la construction ou au domaine de l'administration. Au cours de l'année, la section acquiert plus de 1000 documents, soit une augmentation de 34 pour cent par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre de son mandat de gestion des documents administratifs, la Section ressources documentaires poursuit l'implantation dans les différentes unités administratives du guide de classement uniforme des dossiers et du calendrier des délais de conservation. Elle réalise en outre une étude sur le système de classement et de repérage des dossiers d'assurance des salariés de la construction.

Ressources humaines

Le Service des ressources humaines agit à titre de conseiller auprès des unités administratives de la Commission en matière de ressources humaines.

La convention collective des employés syndiqués venant à échéance le 31 décembre 1988, le service entreprend les préparatifs en vue de la prochaine négociation. Il consulte entre autres les gestionnaires sur les améliorations qu'ils aimeraient voir apportées au contrat collectif.

Au chapitre des relations du travail, trois ententes importantes interviennent en 1988 entre le syndicat et l'employeur. Ces ententes touchent la révision des classifications de certains postes, l'amélioration des régimes d'assurance et du fonds de pension des employés ainsi que l'essai d'un aménagement du temps de travail différent de celui prévu à la convention collective.

Le mandat de la formation et la mise sur pied du programme d'autogestion des régimes d'assurance entraînent des mouvements de personnel très importants. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'embauches connaît une augmentation de 300 pour cent et on procède à deux fois plus de promotions.

L'année 1988 est aussi marquée par la mise sur pied d'un programme de préretraite offert à tous les employés de 55 ans et plus. Près de 50 employés se prévalent de ce programme et le service organise un cours de préparation à la retraite afin de répondre à la demande. Il en résulte un taux de roulement élevé du personnel, qui s'établit à 12,55 pour cent comparativement à 4,54 pour cent l'année précédente.

Service juridique

Le Service juridique conseille la Commission sur toute question de droit, étudie les problèmes juridiques reliés à l'application des lois et règlements dont l'administration est confiée à la Commission et s'assure de leur application uniforme. Il collabore à la rédaction de la législation, de la réglementation et de tout autre document à caractère juridique. Il représente la Commission devant les tribunaux judiciaires et administratifs ainsi que devant les commissions d'enquête.

En 1988, le Service juridique prend graduellement en charge les dossiers de réclamations civiles émanant des régions de la Montérégie et de Laval-Laurentides-Lanaudière. Ce processus se fait parallèlement avec la liquidation des dernières plaintes pénales intentées par l'OCQ.

En plus d'évaluer les conséquences des modifications apportées par l'adoption du projet de loi 31, le service participe à l'élaboration de règlements sur la priorité régionale d'embauche et l'accès des nouveaux apprentis dans l'industrie. Ces propositions sont ensuite déposées pour consultation auprès des parties représentatives.

L'étude légale du Service juridique perçoit près de 1,5 million de dollars dans 932 dossiers de réclamations contre des employeurs de la construction. Elle œuvre dans 85 dossiers contre des administrateurs de compagnies en faillite de qui elle perçoit quelque 100 000 $.

L'étude occupe en outre dans 21 dossiers devant la Cour d'appel et représente la défense de la CCQ dans 29 actions intentées contre elle. Elle présente 27 requêtes pour ordonnance de séquestre et représente les intérêts de la Commission dans dix dossiers soumis au Commissaire de la construction.

Division finances

AVANTAGES SOCIAUX

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE

TRÉSORERIE

Avantages sociaux

En plus de voir à l'administration quotidienne des régimes d'avantages sociaux de l'industrie de la construction, le Service des avantages sociaux assure le maintien des normes actuarielles, légales et administratives. Il protège les intérêts de sa clientèle et exerce le leadership nécessaire à l'évolution de ces régimes.

En 1988, l'entrée en vigueur de modifications au décret améliore pour une troisième année consécutive la place réservée aux avantages sociaux dans la rémunération des salariés de l'industrie. En effet, la cotisation du salarié et la contribution de l'employeur augmentent de façon importante. Il en résulte une bonification du régime de retraite, une amélioration des prestations d'assurance et l'instauration d'un régime de soins dentaires pour les adultes. Dès le début de l'année, en collaboration avec les associations syndicales et l'association d'employeurs, une vaste mobilisation du milieu conduit au recrutement de plus de 1 000 bénévoles qui sont préparés à l'implantation du concept de l'autogestion des régimes d'assurance et au lancement de la carte MÉDIC Construction.

Au début de juillet, le service entreprend l'autogestion des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-salaire de courte durée. Au même moment, il lance la carte MÉDIC Construction et annonce la signature d'une entente avec les 1400 pharmaciens membres de l'AQPP. En vertu de ce programme de paiement direct des médicaments, les salariés assurés peuvent obtenir leurs médicaments prescrits en ne versant que des frais minimes.

Le Service des avantages sociaux soumet ses recommandations suivant les résultats de l'évaluation actuarielle du régime de retraite pour l'année en cours. Il propose une hausse de 6% des rentes de base accumulées au compte des retraités et une hausse de 4% des rentes de base accumulées au compte général. Le pourcentage de supplément temporaire est maintenu à 17%.

Enfin, la rapide évolution des services offerts commande l'implantation de nouveaux systèmes informatiques et le réaménagement de l'ensemble du Service.

En fin d'année, les partenaires de l'industrie posent les premiers jalons d'un programme de prévention et d'intervention en alcoolisme et autres toxicomanies dans l'industrie de la construction.

Faits saillants de l'administration des avantages sociaux

RETRAITE

Nombre de:	
— dossiers actifs	328 398
— rentiers	29 880
— relevés annuels émis	117 000
— demandes de prestations	7 500
— mises à la retraite	2 321
— remboursements forfaitaires	8 297
Prestations versées:	
— rentes	84 220 985 $
— montants forfaitaires	15 722 000 $

ASSURANCE

Nombre de:	
— salariés assurés	80 070
— cotisations additionnelles reçues	15 557
Prestations versées:	
— assurance-vie	4 418 629 $
— assurance-maladie	19 338 442 $
— assurance-salaire (indemnité hebdomadaire)	8 800 512 $
— assurance-salaire (indemnité mensuelle)	6 286 940 $

Comptabilité et contrôle

Le Service comptabilité et contrôle assure la protection des actifs de l'organisme et fournit des services de comptabilisation et de contrôle des transactions financières. Il assiste également les gestionnaires dans la planification et le contrôle des activités courantes et fournit les informations financières nécessaires aux prises de décision.

L'année 1988 pour le Service comptabilité et contrôle est marquée par l'accroissement du volume des activités. Les réclamations traitées connaissent une hausse de 100%; les émissions de chèques aux fournisseurs augmentent de 50%; ceux de vacances aux salariés de l'industrie sont en hausse de 17%. Le lancement de la carte MÉDIC Construction amène l'émission de près de 26 000 chèques de remboursement aux salariés et aux pharmaciens. De plus, l'administration du Programme de formation nécessite une nouvelle activité de contrôle relative à la collecte des frais de cours et de garanties et au remboursement de ces derniers.

En 1988, le Service comptabilité et contrôle s'attarde principalement à l'intégration d'un nouveau système comptable informatisé. Amorcé à la fin de 1987, ce projet se concrétise en août 1988 avec la réception d'un nouvel ordinateur et de trois logiciels interactifs et complémentaires.

Grâce à ce nouveau système, qui est mis en place à la fin de l'année, toute la comptabilité générale de la Commission se fait désormais en direct plutôt qu'en différé et la paie des employés est préparée par le service plutôt que par une institution bancaire.

L'intégration du système de comptabilité informatisé devrait permettre prochainement le paiement des rentes de l'industrie de la construction par le Service comptabilité et contrôle.

Trésorerie

Le Service de la trésorerie veille à la saine gestion financière des fonds de la Commission et de ceux qui lui sont confiés. Il voit au traitement et à l'encaissement des rapports mensuels et assure les services requis en matière de trésorerie, de crédit et de recouvrement.

Au cours de l'année, le Service de la trésorerie encaisse près de 500 millions de dollars répartis dans divers fonds. Il émet par ailleurs plus de 200 000 chèques représentant une valeur d'environ 350 millions de dollars.

Des efforts importants sont consacrés à la modification du système informatisé (COMIC) de traitement du rapport mensuel présenté par les employeurs. Ces modifications visent à tenir compte des nouvelles dispositions de la loi et de la participation accrue des salariés de la construction au régime complémentaire de retraite.

Le service développe un nouvel outil de communication avec l'employeur: l'Avis de cotisation en avantages sociaux. Ce document permet d'informer l'employeur des erreurs commises dans le calcul des avantages sociaux et de récupérer plus rapidement les comptes à recevoir. Au chapitre de l'identification des noms et des numéros d'assurance sociale des salariés apparaissant sur les rapports mensuels des employeurs, on corrige 51 000 des 54 000 transactions rejetées lors de l'enregistrement.

Au cours de 1988, le service fait l'acquisition d'un système permettant l'encodage des chèques reçus et l'amélioration de la saisie des données d'encaissement. Par ailleurs, on procède au développement d'un système micro-informatisé de gestion du portefeuille d'obligations des caisses en fidéicommis.

Au 31 décembre 1988, le service gère neuf caisses et sous-caisses distinctes dont l'actif consolidé se chiffre à 262 millions de dollars. Le portefeuille de placement comprend 124 millions de dollars en obligations et certificats de dépôts, le reste étant composé de titres acquis sur le marché monétaire canadien.

Division main-d'œuvre

FORMATION PROFESSIONNELLE

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Formation professionnelle

Le Service de la formation professionnelle est responsable de la mise en place et de l'application du régime de formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Plus spécifiquement, il veille à l'élaboration des programmes, à l'administration d'un système d'inscription, au suivi et à l'évaluation de l'apprentissage, ainsi qu'à la coordination du travail de la Commission avec celui des différents autres intervenants en matière de formation.

Pour le Service de la formation professionnelle, l'année 1988 est surtout marquée par la première période d'inscription au nouveau Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction. Près de 2500 candidats s'inscrivent à ce cours au début de l'été et obtiennent un taux de réussite de 98 pour cent.

Le travail des sous-comités professionnels des métiers permet de produire treize devis de formation à partir desquels le ministère de l'Éducation du Québec élabore autant de programmes d'études. Par ailleurs, treize autres sous-comités professionnels sont créés afin de compléter l'analyse de situation de travail des différents métiers et d'identifier les besoins de la clientèle en matière de perfectionnement.

Au cours de l'année, la Commission poursuit ses efforts afin que les parties représentatives de l'industrie et les partenaires gouvernementaux en viennent à des consensus en vue de la formation d'une main-d'œuvre compétente et polyvalente.

Qualification professionnelle

Le Service de la qualification professionnelle est responsable de l'application des mandats relatifs à la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Plus spécifiquement, il veille à l'émission et au renouvellement des certificats de compétence ainsi que des exemptions de certificats, à la surveillance des agences de placement, au maintien d'un service de référence, à la gestion des cartes de salariés occasionnels, à l'enregistrement des choix d'allégeance syndicale et à l'organisation du vote d'adhésion syndicale.

En 1988, la mise en application des nouvelles dispositions de la loi exige de la part du service l'administration des fichiers relatifs à l'identification des travailleurs, à la qualification (MMSR), au cours de sécurité (ASP) et aux employeurs de l'industrie (RECQ). La collaboration de la Commission avec ces organismes rend possible une plus grande harmonisation dans l'application de la loi et des règlements. C'est ainsi qu'on a pu délivrer des certificats de compétence à 7 474 employeurs et mettre en place une nouvelle

NOMBRE DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE VALIDES (au 31 décembre 1988)

Compagnon	64 343
Apprenti	41 032
Occupation	19 247

NOMBRE DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE ÉMIS À LA SUITE D'UNE GARANTIE D'EMPLOI

Apprenti	12 647
Occupation	190

NOMBRE D'AGENCES ET SUCCURSALES DE PLACEMENT (au 31 décembre 1988)

	1988	1987	1986	1985	1984
Agences	64	63	63	63	65
Succursales	107	100	100	99	93

CARTES D'IDENTITÉ DE SALARIÉS OCCASIONNELS

Cartes émises	1158
Refus	178
Fermeture en cours de traitement*	54

* Pour manque d'information ou régularisation du statut du salarié.

DEGRÉ DE REPRÉSENTATIVITÉ DES ASSOCIATIONS SYNDICALES (en vigueur depuis le 88-03-01)

	1988		1986	
	N.	%	N.	%
CSD	8021	9,63	6775	8,65
CSN-Construction	14 044	16,86	14 501	18,52
CPQMC (International)	26 084	31,32	23 180	29,61
FTQ-Construction	34 068	40,91	32 983	42,14
SCN	1067	1,28	840	1,07

procédure d'émission des certificats de compétence-occupation aux salariés et aux employeurs.

Le premier renouvellement des certificats de compétence donne lieu en mars au renouvellement automatique de 46 370 certificats de compétence-compagnon, de 14 801 certificats de compétence-apprenti et de 13 956 certificats de compétence-occupation. Par ailleurs, 20 402 personnes reçoivent un avis de non-renouvellement et 1150 salariés sont avisés de l'obligation d'enregistrer un vote d'allégeance syndicale pour obtenir leur certificat.

Division opérations

BUREAUX RÉGIONAUX

DÉCRET ET SERVICES OPÉRATIONNELS

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux assurent régionalement l'application des mandats de la Commission.

Onze bureaux régionaux et deux bureaux d'information situés dans les principaux secteurs géographiques de la province forment le réseau régional de la CCQ. Plus de 200 inspecteurs y sont affectés à la vérification des livres et à la surveillance des chantiers, tandis qu'une centaine d'employés y assurent le service à la clientèle.

Afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle, la CCQ ouvre en 1988 un bureau d'information à Gaspé. Ce bureau dessert 2109 salariés et 222 employeurs en leur évitant des déplacements vers le bureau régional de Rimouski.

En matière d'inspection, l'accent est à nouveau mis sur les visites de chantiers. Les visites de chantiers atteignent ainsi le nombre de 45 095 et donnent lieu à 56 576 constats d'infractions.

Les vérifications de livres entraînent la rédaction de 3 652 réclamations, pour une valeur dépassant 20 millions de dollars. La forte augmentation de la valeur des réclamations et du nombre d'infractions s'explique par le niveau d'activité élevé dans l'industrie et par le haut taux de roulement des employeurs.

Au niveau du service à la clientèle, l'intégration régionale du mandat de la formation professionnelle est au centre des activités. Les bureaux régionaux reçoivent en 1988 les inscriptions et organisent la dispensation du Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction.

Au cours de l'année, les onze bureaux régionaux et les deux bureaux d'information reçoivent plus de 130 000 visiteurs, 800 000 appels téléphoniques et 160 000 pièces de courrier. L'application du Décret et du Règlement relatif aux régimes complémentaires d'avantages sociaux génèrent pour leur part respectivement 150 000 et 275 000 activités de service à la clientèle. Quant aux activités de main-d'œuvre, elles se chiffrent à près de 650 000 pour l'année 1988.

Bureaux régionaux

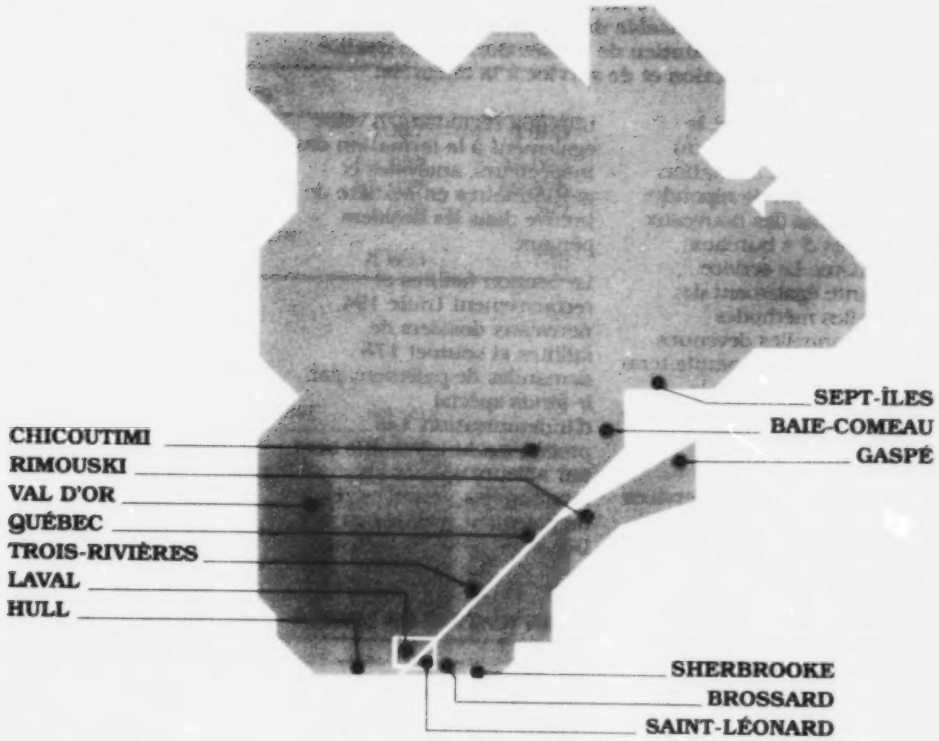

Décret et services opérationnels

Le Service décret et services opérationnels veille à l'application du Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, au respect des juridictions de métiers et du champ d'application de la loi, ainsi qu'à la gestion du fonds d'indemnisation et des autres activités en matière de faillites et de recouvrement. Il est également responsable de supporter les bureaux régionaux dans le maintien de hautes normes de qualité en matière d'inspection et de service à la clientèle.

Au cours de l'année, le service met sur pied un programme de formation structuré afin de répondre aux besoins des nouveaux employés des bureaux régionaux. Le service implante également de nouvelles méthodes opérationnelles devenues indispensables, compte tenu de la quantité et de la complexité des informations devant être diffusées à la clientèle.

Le Service décret et services opérationnels établit en outre avec la Direction des affaires pénales toutes les modalités de fonctionnement reliées au traitement des dossiers pénaux émanant des bureaux régionaux. Il veille également à la formation des inspecteurs, analystes et gestionnaires en matière de preuve dans les dossiers pénaux.

La Section faillites et recouvrement traite 194 nouveaux dossiers de faillites et soumet 178 demandes de paiement par le fonds spécial d'indemnisation. Les procédés administratifs sont par ailleurs ajustés en fonction des nouvelles règles de paiement prévues au Décret.

VÉRIFICATION DE LIVRES

	1987	1988
Enquêtes effectuées	15 347	14 519
Réclamations rédigées	4 132	3 652
Plaintes relatives aux salaires	2 607	4 636
Infractions constatées	1 049	2 216
Valeur de réclamations	10 695 6408	21 434 7938

DEMANDES D'INFORMATION ET DE SERVICES

	1987	1988
Générales	27 733	27 247
Décret	143 594	151 771
Avantages sociaux	233 572	275 189
Main-d'œuvre	642 937	649 909
Total	1 047 836	1 104 116

CONSTATS D'INFRACTION

	1987	1988
Décret	19 844	20 383
Certificat de compétence	38 787	29 274
Priorité d'embauche	471	1 157
Licence de la RECQ	6 725	5 762
Total	65 827	56 576

INSPECTION DE CHANTIERS

	1987	1988
Visites effectuées	58 522	45 095
Infractions constatées	65 827	56 576
Plaintes relatives au décret	1 629	287
Plaintes relatives aux certificats de compétence	4 683	4 745

VISITES DE CHANTIERS
Nombre de visites de chantiers

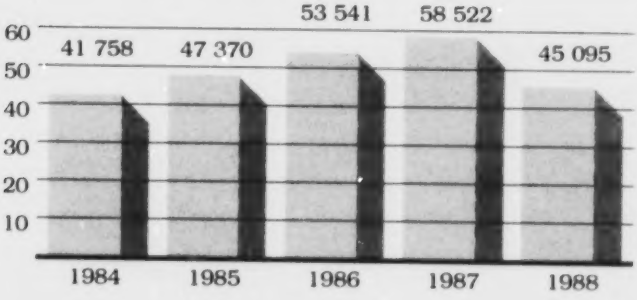

VÉRIFICATION DE LIVRES
Nombre d'enquêtes de livres

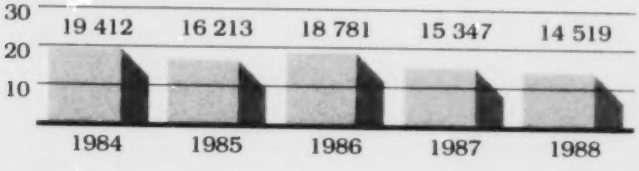

États financiers

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Table des matières

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 44
OPINIONS ACTUARIELLES 45
VOCATION DES FONDS 48

ÉTATS FINANCIERS

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION
Revenus et dépenses et solde du fonds 52
Bilan 53
Évolution de la situation financière 54

FONDS EN FIDÉICOMMIS
Fonds d'indemnité de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
Actif et Passif 56
Évolution de l'actif 57
Fonds de réclamation de salaires
Actif et Passif 58
Évolution de l'actif 59
Fonds de cotisations patronales
Actif et Passif 60
Évolution de l'actif 60
Fonds de cotisations syndicales
Actif et Passif 67
Évolution de l'actif 67
Fonds de contributions au programme «Corvée Habitation»
Actif et Passif 62
Évolution de l'actif 62
Fonds spécial d'indemnisation
Bilan 63
Évolution de l'avoir net 64
Fonds du régime supplémentaire de rentes — compte général
Bilan 65
Évolution de l'avoir net 66
Fonds du régime supplémentaire de rentes — compte des retraités
Bilan 67
Évolution de l'avoir net 68
Fonds du régime supplémentaire de rentes — compte complémentaire
Bilan 69
Évolution de l'avoir net 70

Fonds des régimes d'assurance de base
Bilan 71
Évolution du déficit 72
Fonds des régimes supplémentaires d'assurance
Bilan 73
Évolution de l'avoir net 74
Notes complémentaires 75

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié les bilans ou les états de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1988 ainsi que les états de l'évolution de leur actif, de leur avoir net ou de leur déficit au cours de l'exercice terminé à cette date :

fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés ;
fonds de réclamations de salaires ;
fonds de cotisations patronales ;
fonds de cotisations syndicales ;
fonds de contributions au programme « Corvée-Habitation » ;
fonds spécial d'indemnisation ;
fonds du régime supplémentaire de rentes — compte général ;
fonds du régime supplémentaire de rentes — compte des retraités ;
fonds du régime supplémentaire de rentes — compte complémentaire ;
fonds des régimes d'assurance de base ;
fonds des régimes supplémentaires d'assurance.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de la Commission au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif, de l'avoir net ou du déficit des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 et, à l'exception du changement dans la méthode de comptabilisation des dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, dont il est question à la note 4, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

POUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,
Guy Breton, F.C.A.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 8 mai 1989

Opinion actuarielle

relative au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport daté du 14 novembre 1988.

Le régime a été évalué au 31 décembre 1988 sur la base de données fournies au 1er janvier 1988 que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

À notre avis,

a) **selon le niveau de rentes de base et de pourcentage de supplément temporaire, tel que fixé par la Commission de la Construction du Québec dans sa résolution CCQ-88409 du 9 novembre 1988, le régime est entièrement provisionné et le demeure jusqu'au 31 décembre 1989;**

b) **sur la base du taux de 456,30 $ par année par 1 000 heures ajustées applicable à compter du 1er janvier 1989, tel que fixé par la Commission de la Construction du Québec dans sa résolution CCQ-88387 du 28 septembre 1988; le coût des créances de rentes, prestations et remboursements relativement au service courant ne dépasse pas la somme des cotisations et contributions stipulées au règlement, soit 1,50 $ par heure travaillée pour la période se terminant le 31 décembre 1989.**

À notre avis, cette opinion est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Yves Guérard, F.S.A., F.I.C.A., F.C.A.
Dolorès Page, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 31 janvier 1989

Opinion actuarielle

relative aux régimes d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 22 mars 1989.

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1988 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 64 130 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1988, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1988 conformément à l'article 127 a), est supérieure de 6 180 759 $ à l'actif net des régimes ;

b) le taux actuel de cotisation de 0,50 $/heure est suffisant pour liquider ce déficit et provisionner les engagements des régimes, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1989.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.
Georges A. Ferland, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 22 mars 1989

Opinion actuarielle

relative aux régimes supplémentaires d'assurance pour les employés électriciens de l'industrie de la construction du Québec faisant partie de l'annexe A d'un rapport actuariel datée du 22 mars 1989.

Les engagements des régimes supplémentaires ont été évalués au 31 décembre 1988 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 2 555 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) **au 31 décembre 1988, la somme des engagements des régimes supplémentaires, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1988 conformément à l'article 127 a), est inférieure de 1 952 610 $ à l'actif net des régimes;**

b) **la somme de ce surplus et du taux actuel de cotisation de 0,05 $/heure est suffisante pour provisionner les engagements des régimes supplémentaires, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1989.**

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.
Georges A. Ferland, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 22 mars 1989

Vocation des fonds

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme « Corvée-Habitation »

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme « Corvée-Habitation » conformément aux articles 2 et 6 de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Le gouvernement du Québec a mis fin à l'obligation de la Commission de la construction du Québec de percevoir les contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme « Corvée-Habitation » à compter du 1er novembre 1985, sauf pour les contributions qui étaient dues à cette date.

Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la

construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Régime supplémentaire de rentes

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.

Le bilan du régime supplémentaire de rentes est ventilé selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime supplémentaire de rentes à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

Fonds général d'administration

Revenus et dépenses et solde du fonds

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Prélèvements	32 516	19 903
Amendes et pénalités	1 264	2 192
Revenus de placements	703	547
Autres revenus	639	79
	35 122	**22 721**
Dépenses		
Rémunération et administration du personnel	28 022	23 128
Dépenses administratives	8 821	7 579
Occupation des locaux	1 930	1 757
Amortissement des immobilisations	1 046	491
Relations publiques et publicité	79	124
Développement professionnel	271	103
Réclamations irrécouvrables	42	5
	40 211	**33 187**
Excédent des dépenses sur les revenus avant les postes suivants:	**5 089**	**10 466**
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	6 865	6 020
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de la Commission		
Virements d'intérêts		
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 551	2 882
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées (notes 5 et 6)	102	616
	9 518	**9 518**
Excédent des revenus sur les dépenses	**4 429**	**(948)**
Solde du fonds au début	**4 481**	**5 429**
Solde du fonds à la fin	**8 910**	**4 481**

Bilan
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif		
À court terme		
Encaisse	—	76
Placements et intérêts courus (note 7)	7 734	9 112
Prélèvements à recevoir des employeurs	3 054	1 321
Débiteurs (note 8)	1 048	2 088
Dû par les fonds en fidéicommis	1 357	868
Frais payés d'avance	254	323
	13 447	**13 788**
Immobilisations (note 9)	**8 931**	**5 140**
	22 278	**18 928**
Passif		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	76	—
Emprunt bancaire (note 10)	—	2 900
Dû aux fonds en fidéicommis	6 186	8 472
Créditeurs et frais courus	2 815	1 818
Dépôts et montants perçus en trop	1 321	220
Versements sur la dette à long terme	806	234
	11 204	**13 644**
Dette à long terme (note 11)	**2 264**	**803**
	13 468	14 447
Solde du fonds	**8 910**	**4 481**
	22 378	**18 928**

ENGAGEMENTS (note 14)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 16)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de la situation financière

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	4 429	(948)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	1 046	491
(Gain) Perte sur aliénations d'immobilisations	(1)	2
Liquidités provenant des (utilisées pour les) opérations	**5 474**	**(455)**
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	985	832
Liquidités provenant des activités d'exploitation	6 459	377
Activités de financement		
Dette à long terme	2 633	1 110
Remboursement de la dette à long terme	(600)	(382)
Liquidités provenant des activités de financement	**2 033**	**728**
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(4 841)	(1 574)
Produits d'aliénations d'immobilisations	5	6
Liquidités utilisées pour des activités d'investissement	**(4 836)**	**(1 568)**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	**3 656**	**(463)**
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	**(2 184)**	**(1 721)**
Liquidités (insuffisance des liquidités) à la fin	**1 472**	**(2 184)**

Les liquidités de la Commission comprennent l'encaisse et les placements et intérêts courus diminués des chèques en circulation et des montants dus aux fonds en fidéicommis.

Fonds en fidéicommis

Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Actif et passif
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	57	77
Placements et intérêts courus (note 7)	137 786	132 681
Débiteurs	49	73
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	39	91
	137 931	**132 922**
Passif		
Dû au compte général du régime supplémentaire de rentes	215	121
Dû au fonds général d'administration	494	254
Créditeurs	201	241
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	136 668	132 170
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 5)	353	136
	137 931	**132 922**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Évolution de l'actif
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	196 762	183 547
Revenus de placements	14 497	11 594
Diminution des comptes créditeurs	(41)	(357)
	211 218	**194 784**
Utilisation des fonds		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	193 231	158 172
Intérêts sur indemnités	10 364	8 060
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 551	2 882
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 5)	63	397
	206 209	**169 511**
Augmentation de l'actif	**5 009**	**25 273**
Actif du fonds au début	**132 922**	**107 649**
Actif du fonds à la fin	**137 931**	**132 922**

Réclamations de salaires

Actif et passif
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	**171**	**180**
Passif		
Réclamations à payer aux salariés	96	107
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées (note 6)	75	73
	171	**180**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Réclamations perçues	**2 437**	**2 097**
Utilisation des fonds		
Réclamations versées aux salariés	2 407	1 968
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 6)	39	219
	2 446	**2 187**
Diminution de l'actif	**9**	**90**
Actif du fonds au début	**180**	**270**
Actif du fonds à la fin	**171**	**180**

Cotisations patronales

Actif et passif
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	**1 335**	**1 804**
Passif		
Cotisations à remette	**1 335**	**1 804**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

Provenance des fonds		
Cotisations perçues	**6 321**	**5 952**
Utilisation des fonds		
Remises de cotisations	**6 790**	**5 791**
(Diminution) augmentation de l'actif	**(469)**	**161**
Actif du fonds au début	**1 804**	**1 643**
Actif du fonds à la fin	**1 334**	**1 804**

Cotisations syndicales

Actif et passif
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	**711**	**2 862**
Passif		
Cotisations à remettre	**711**	**2 862**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

Provenance des fonds		
Cotisations perçues	**26 760**	**25 272**
Utilisation des fonds		
Remises de cotisations	29 031	23 874
(Augmentation) diminution des cotisations non identifiées et sans allégeance	(120)	20
	28 911	**23 894**
(Diminution) augmentation de l'actif	**(2 151)**	**1 378**
Actif du fonds au début	**2 862**	**1 484**
Actif du fonds à la fin	**711**	**2 862**

Contributions au programme « Corvée-Habitation »

Actif et passif
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	**3**	**92**
Passif		
Contributions à remettre au programme « Corvée-Habitation »	**3**	**92**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'actif

de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

Provenance des fonds		
Contributions perçues des employeurs	6	11
Cotisations perçues des salariés	10	24
	16	**35**
Utilisation des fonds		
Remises de contributions	105	138
Diminution de l'actif	**89**	**103**
Actif du fonds au début	**92**	**195**
Actif du fonds à la fin	**3**	**92**

Spécial d'indemnisation

Bilan
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Dû par le fonds général d'administration	**3 962**	**3 523**
Passif		
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	111	46
Avoir net	**3 851**	**3 477**
	3 962	**3 523**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Évolution de l'avoir net

de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

Provenance des fonds		
Cotisations des employeurs	2 146	2 093
Recouvrements d'indemnités	593	680
	2 739	**2 773**
Utilisation des fonds		
Indemnités versées aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	2 331	1 219
Indemnités versées aux salariés ayant agi comme juré	34	36
	2 365	**1 255**
Augmentation de l'avoir net	**374**	**1 518**
Avoir net du fonds au début	**3 477**	**1 959**
Avoir net du fonds à la fin	**3 851**	**3 477**

Régime supplémentaire de rentes compte général

Bilan
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	291	47
Placements et intérêts courus (note 7)	23 122	11 995
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	1 629 033	1 417 212
Dû par le fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	215	121
Dû par le compte des retraités	674	—
	1 653 335	**1 429 375**
Passif		
Créditeurs	101	112
Dû au fonds général d'administration	844	609
Dû aux régimes d'assurance de base	273	114
Dû au compte complémentaire	193	163
Dû au compte des retraités	—	3
	1 411	**1 001**
Avoir net	**1 651 924**	**1 428 374**
	1 653 335	**1 429 375**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régime supplémentaire de rentes compte général

Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	165 640	144 476
Revenus de placements	1 410	1 999
Revenus de fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	146 821	134 733
	313 871	**281 208**
Utilisation des fonds		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	13 655	10 200
Intérêts sur remboursements de cotisations	525	635
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	6 650	5 842
Frais d'administration	24	—
Transfert au compte des retraités	69 467	49 061
	90 321	**65 738**
Augmentation de l'avoir net	**223 550**	**215 470**
Avoir net au début	**1 428 374**	**1 212 904**
Avoir net à la fin	**1 651 924**	**1 428 374**

Régime supplémentaire de rentes Compte des retraités

Bilan
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements et intérêts courus (note 7)	20 582	6 608
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	539 085	514 502
Dû par le fonds général d'administration	4	11
Dû par le compte général	—	3
	559 671	**521 124**
Passif		
Dû au compte général	674	—
Dû au compte complémentaire	1	—
	675	**—**
Avoir net	**558 996**	**521 124**
	559 671	**521 124**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régime supplémentaire de rentes Compte des retraités

Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et de placement du Québec	51 683	56 007
Revenus de placements	837	279
Transfert du compte général	69 467	49 061
Transfert du compte complémentaire	648	506
	122 635	**105 853**
Utilisation des fonds		
Prestations de rentes de retraite	84 221	82 301
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	542	609
	84 763	**82 910**
Augmentation de l'avoir net	**37 872**	**22 943**
Avoir net au début	**521 124**	**498 181**
Avoir net à la fin	**558 996**	**521 124**

Régime supplémentaire de rentes
Compte complémentaire

Bilan
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements et intérêts courus (note 5)	7 356	1 614
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	104 895	76 633
Dû par le compte général	193	163
Dû par le compte des retraités	1	—
	112 745	**78 410**
Passif		
Dû aux régimes supplémentaires d'assurance	2 555	2 399
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	39	91
Dû aux régimes d'assurance de base	877	220
Dû au fonds général d'administration	2	—
	3 473	**2 710**
Avoir net	**109 272**	**75 700**
	112 745	**78 410**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régime supplémentaire de rentes Compte complémentaire

Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Cotisations des salariés	27 982	7 249
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	7 662	6 517
Revenus de placements	299	8
	35 943	**13 774**
Utilisation des fonds		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	1 525	1 199
Transfert au compte des retraités	648	506
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	198	178
	2 371	**1 883**
Augmentation de l'avoir net	**33 572**	**11 891**
Avoir net au début	**75 700**	**63 809**
Avoir net à la fin	**109 272**	**75 700**

Régimes d'assurance de base

Bilan
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placement et intérêts courus (note 7)	64 913	58 457
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	273	114
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rente	877	220
Avances sur réclamations	693	—
	66 756	**58 791**
Passif		
Chèques en circulation moins encaisse	228	—
Dû au fonds général d'administration	17	5
Créditeurs	390	1 516
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 627	1 498
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	365	265
Réserves actuarielles (note 13)	70 310	55 821
	72 937	**59 105**
Déficit	**6 181**	**314**
	66 756	**58 791**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régimes d'assurance de base

Évolution du déficit
de l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
		(note 3)
Provenance des fonds		
Contributions des employeurs	40 888	37 009
Cotisations volontaires des salariés	1 471	1 163
Revenus de placements	6 040	4 684
	48 399	**42 856**
Utilisation des fonds		
Réclamations	38 218	28 039
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	129	1 498
Frais de gestion de réclamations et primes	1 430	1 322
Augmentation des réserves actuarielles	14 489	12 461
	54 266	**43 320**
Diminution de l'avoir net	**5 867**	**464**
(Déficit) Avoir net au début		
Solde déjà établi	(534)	150
Redressement d'imputation de réclamation (note 3)	220	—
Solde redressé	**(314)**	**150**
Déficit à la fin	**6 181**	**314**

Régimes supplémentaires d'assurance

Bilan
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
	(note 3)	
Actif		
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	**2 555**	**2 399**
Passif		
Réserves actuarielles (notes 13)	**602**	**593**
Avoir net	**1 953**	**1 806**
	2 555	**2 399**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

Régimes supplémentaires d'assurance

Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
		(note 3)
Provenance de fonds		
Contributions des employeurs	619	370
Revenus de placements	217	211
	836	**581**
Utilisation des fonds		
Réclamations	641	251
Frais de gestion de réclamations	22	4
Augmentation des réserves actuarielles	9	587
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	17	—
	689	**842**
Augmentation (diminution) de l'avoir net	**147**	**(261)**
Avoir net au début		
Solde déjà établi	2 026	2 067
Redressement d'imputation de réclamations (note 3)	(220)	—
Solde redressé	**1 806**	**2 067**
Avoir net à la fin	**1 953**	**1 806**

Notes complémentaires

31 décembre 1988

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20 et modifications) est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placement et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre à être remis par les employeurs en janvier sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2 1/2 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	20 % ou durée du bail
Logiciel informatique	33 1/3 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Dépôt à participation

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût redressé depuis 1988. Le coût redressé comprend :

— la partie des dépôts à participation représentée par des actions inscrites à une valeur axée sur leur valeur marchande. Les fluctuations du coût avec la valeur marchande sont imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans ;

— la partie des dépôts à participation représentée par les autres placements, inscrite au coût amorti ;

— la partie non amortie des gains et pertes réalisés à la vente de placements. Ces gains et pertes sont reportés et imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans pour les actions et sur une période de trois ans pour les autres placements.

Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

Cotisations et contributions de salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces revenus des fonds en fidéicommis sont comptabilisés lors de la réception des rapports mensuels d'employeurs ou de leur encaissement.

Virements et imputation interfonds

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

Les dépenses d'administration des autres fonds en fidéicommis sont assumées par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

3. REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Une correction d'imputation de l'exercice 1987 des réclamations d'assurances au fonds des régimes d'assurance de base et au fonds des régimes supplémentaires d'assurance a été effectuée et les états financiers de cet exercice ont été redressés en conséquence.

Ce redressement a eu pour effet de diminuer de 220 000 $ le déficit du fonds des régimes d'assurance de base au 31 décembre 1987 et de diminuer d'autant l'avoir net du fonds des régimes supplémentaires d'assurance à cette même date.

4. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Fonds confiés à la caisse de dépôt et placement du Québec

Dépôt à participation

À compter du présent exercice, la Commission comptabilise les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec au coût redressé alors qu'auparavant ces dépôts à participation étaient comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Cette modification d'une convention comptable appliquée de façon prospective a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1988:

Fonds en fidéicommis	Fonds confiés à la Caisse de dépôts et placement du Québec et leurs revenus ainsi que l'avoir net du régime
	(en milliers de dollars)
Fonds du régime supplémentaire de rentes — compte général	10 139
Fonds du régime supplémentaire de rentes — compte des retraités	(490)
Fonds du régime supplémentaire de rentes — compte complémentaire	185

5. INDEMNITÉS PERÇUES NON IDENTIFIÉES OU NON RÉCLAMÉES DU FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1988 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 353 000 $ comprend pour les années 1985, 1986, 1987 et 1988, les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1988 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés depuis plus de trois ans et perçues au 31 décembre 1987 mais dont le bénéficiaire ou l'adresse de celui-ci n'a pu être identifié ont été virées en 1988 du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

6. RÉCLAMATIONS PERÇUES À PAYER AUX SALARIÉS NON IDENTIFIÉS

La Commission utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1985 mais non identifiées au 31 décembre 1988, ont été virées au cours de l'exercice 1988 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

7. PLACEMENTS ET INTÉRÊTS COURUS

Les placements et intérêts courus se composent des éléments suivants:

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	435	280
Dépôts à terme	138 387	103 386
Obligations (valeur de réalisation: 115 126 716 $ en 1988 et 111 579 936 $ en 1987)	117 455	112 743
Intérêts courus	5 516	4 058
	261 793	**220 467**

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit:

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Fonds général d'administration	7 734	9 112
Fonds en fidéicommis		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	137 786	132 681
Régime supplémentaire de rentes — compte général	23 122	11 995
Régime supplémentaire de rentes — compte des retraités	20 582	6 608
Régime supplémentaire de rentes — compte complémentaire	7 656	1 614
Régimes d'assurance de base	64 913	58 457
	261 793	**220 467**

8. DÉBITEURS

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Salariés — soldes débiteurs	523	528
Provision pour créances douteuses	517	462
	6	66
Employeurs — créances établies à la réception des rapports mensuels	666	1 606
Autres débiteurs	376	416
	1 048	**2 088**

9. IMMOBILISATIONS

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)			
Terrains	489	—	489	230
Bâtiments	6 117	2 458	3 659	2 767
Mobilier et équipement	2 216	1 257	959	540
Équipement informatique	1 084	401	683	225
Logiciel informatique	876	456	420	283
	10 782	**4 572**	**6 210**	**4 045**
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition :				
Mobilier et équipement	1 093	132	961	602
Équipement informatique	2 372	612	1 760	493
	3 465	744	2 721	1 095
	14 247	**5 316**	**8 931**	**5 140**

10. EMPRUNT BANCAIRE

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Emprunt bancaire, payable à la demande, au taux d'intérêt préférentiel — à même une marge de crédit de 6,5 millions $ échéant le 30 avril 1989	—	**2 900**

11. DETTE À LONG TERME

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Emprunt hypothécaire remboursable par remboursement mensuel de 4 193 $, comprenant capital et intérêts, intérêts fixés pour cinq ans à 11.5% l'an, échéant le 1er mars 2008.	396	—
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 9% à 13.875%, échéant jusqu'en 1993	2 674	1 037
	3 070	1 037
Versements échéant en deçà d'un an	806	234
	2 264	**803**

Les versements sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	Obligations découlant de contrat de location-acquisition	Emprunt hypothécaire
1989	1 036	50
1990	882	50
1991	809	50
1992	382	50
1993	114	50
Total des paiements minimums exigibles	3 223	
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	549	
	2 674	

12. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit :

	1988		1987	
	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation
	(en milliers de dollars)			
Compte général				
Dépôts à vue*	5	5	606	606
Dépôts à participation**	1 629 028	1 694 269	1 416 606	1 485 418
	1 629 033	**1 694 274**	**1 417 212**	**1 486 024**
Compte de retraités				
Dépôts à vue*	7	7	100	100
Dépôts à participation**	539 078	563 058	514 402	537 419
	539 085	**563 065**	**514 502**	**537 519**
Compte complémentaire				
Dépôts à vue*	6	6	3	3
Dépôts à participation**	104 889	105 005	76 630	76 316
	104 895	**105 011**	**76 633**	**76 319**
	2 273 013	**2 362 350**	**2 006 347**	**2 099 862**

* Au fonds général de la Caisse.

** Aux fonds particuliers de la Caisse tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes.

13. RÉSERVES ACTUARIELLES

En vertu d'un mode d'auto-gestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, la Commission assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement des réclamations.

Au 31 décembre 1988, la Commission a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

Caisse de prévoyance collective

	1988		1987	
	Caisse des régimes de base	Caisse des régimes supplémentaires	Caisse des régimes de base	Caisse des régimes supplémentaires
	(en milliers de dollars)			
Réserves (1)	42 542	—	37 431	—
Passif de crédits d'assurance (2)	27 768	602	18 390	593
Réserves actuarielles (3)	70 310	602	55 821	593

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'auto-gestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées et rentes mensuelles d'invalidité.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1988.

(3) Les réserves maximales s'élèvent à 102 871 092 $ et 881 352 $ respectivement pour la caisse du régime de base et la caisse du régime supplémentaire.

14. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 1995 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 concernant ces locaux administratifs s'élève à 626 431 $ (565 125 $ en 1987). Les loyers minimums futurs sont de 2 367 773 $ et les loyers annuels s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

1989	740 948 $
1990	635 369 $
1991	453 292 $
1992	241 012 $
1993	209 615 $

15. RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission est un régime à prestations déterminées, il comporte des garanties à la retraite et au décès et est obligatoire pour tous les employés permanents.

Le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Commission. La contribution de la Commission au régime imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 1 865 679 $ (1 695 487 $ en 1987). Les obligations de la Commission envers ce régime se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

La dernière évaluation actuarielle du régime en date de novembre 1987 montrait un surplus actuariel de 3 332 904 $ après amélioration au 1er janvier 1987.

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La Commission a signé un contrat avec un promoteur au montant de 2 938 000 $ pour acquérir un immeuble administratif dont la livraison est prévue pour le 1er décembre 1989 et pour vendre à ce promoteur, à cette même date, un de ses immeubles au prix de 400 000 $.

Bureaux régionaux

Abitibi-Témiscamingue
632, boul. Barrette
C.P. 1120
Val d'Or, (Québec)
J9P 4P8
(819) 825-4477
Interurbain:
1-800-567-6467
Télécopieur:
(819) 825-2192

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie
Place Dionne
135, rue des Gouverneurs
Bureau 201
Rimouski, (Québec)
G5L 7R2
(418) 724-4491
Interurbain:
1-800-463-0651
Télécopieur:
(418) 725-3182

Bureau d'information
155, rue de la Reine
2e étage
C.P. 2417
Gaspé, (Québec)
G0C 1R0
Interurbain:
1-800-463-4221
Télécopieur:
(418) 368-6599

Côte-Nord
690, boul. Laure
Bureau 64
Sept-Îles, (Québec)
G4R 4N8
(418) 962-9738
Interurbain:
1-800-463-1701
Télécopieur:
(418) 962-9738

Bureau d'information
896, rue Leventoux
Baie-Comeau, (Québec)
G5C 1K1
(418) 589-3791
Interurbain:
1-800-463-8510
Télécopieur:
(418) 589-5627

Estrie
2700, rue Galt ouest
Sherbrooke, (Québec)
J1K 2V8
(819) 565-9191
Interurbain:
1-800-567-6931
Télécopieur:
(819) 565-5023

Laval-Laurentides-Lanaudière
3, Place Laval
Bureau 20
Laval, (Québec)
H7N 1A3
(514) 668-7881
Interurbain:
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-3903
Si votre indicatif régional est 819
1-800-361-1165
Télécopieur:
(514) 668-7257

Mauricie-Bois-Francs
2275, boul. des Récollets
Trois-Rivières, (Québec)
G8Z 3X6
(819) 379-5410
Interurbain:
Si votre indicatif régional est 819
1-800-567-7891
Si votre indicatif régional est 514 ou 418
1-800-567-8618
Télécopieur:
(819) 379-4040

Montérégie
7900, boul. Taschereau
Complexe «C», bureau 100
Brossard, (Québec)
J4X 1C2
(514) 466-0996
Interurbain:
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-7091
Si votre indicatif régional est 819
1-800-361-9127
Télécopieur:
(514) 466-0990

Montréal
4850, boul. Métropolitain est
Saint-Léonard, (Québec)
H1S 2Z7
Information générale
(514) 376-9015
Zénith 40050 (Rigaud)
Avantages sociaux
(514) 376-2941
Placement
(514) 374-6750
Zénith 39350 (Rigaud)
Télécopieur:
(514) 376-2556

Outaouais
975, boul. St-Joseph
Bureau 204
Hull, (Québec)
J8Z 1W8
(819) 771-6651
Interurbain:
1-800-567-1296
Télécopieur:
(819) 771-2898

Québec
825, rue Sainte-Thérèse
Québec, (Québec)
G1N 1S6
(418) 687-4330
Interurbain:
1-800-463-4690
Télécopieur:
(418) 687-4153

Saguenay-Lac-Saint-Jean
345, rue des Saguenéens
Bureau 106
Chicoutimi, (Québec)
G7H 6K9
(418) 549-0627
Interurbain:
1-800-463-9111
Télécopieur:
(418) 549-9091